

<https://gec.venissieux.org/Fonds-de-soutien-aux-associations>



Fonds de soutien aux associations

- La lettre -



Date de mise en ligne : vendredi 17 février 2023

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Il faut agir vite et sur tous les fronts. Souvenons-nous de la réactivité de nos politiques, de nos services publics de proximité lors des périodes de confinement et de la solidarité aussi entre les Vénissians : des masques pour les habitants, des chèques alimentaires pour les familles les plus démunies, des aides et exonérations pour les entreprises et commerces de notre ville, un fonds de soutien exceptionnel pour les associations, une subvention complémentaire pour le CCAS.

Bis repetita aujourd'hui face à l'envolée des coûts des énergies. Les associations savent qu'elles peuvent compter sur notre Ville en cas de coup dur. Elles constituent un vivier de la vie quotidienne dans nos quartiers, un trait d'union entre les générations dans les clubs, etc... Au bout d'un an de crise sanitaire, bon nombre d'associations en France ont dû mettre la clé sous la porte, d'autres ont réussi à s'adapter en repensant leurs méthodes de travail. Elles ont été impactées et le sont toujours pour certaines d'entre elles, car il s'agit désormais de faire revenir les adhérents, ce qui n'est pas si facile.

Le second semestre 2022 et l'année 2023 sont déjà marqués par l'augmentation du coût des énergies. Pour les ménages, pour les associations, pour les collectivités, les prix s'envolent. L'inflation sur l'année 2022 a atteint presque 6 % en France, du jamais-vu depuis 1985 ! Le tarif des carburants, déjà très élevés, repart à la hausse depuis début janvier : le gazole a grimpé de 15 centimes en France sur les trois premières semaines de l'année. Les produits de 1ère nécessité suivent la même courbe et personne ne sait quand cette hyperinflation prendra fin.

Dans ce contexte, les charges que les associations vénissiennes vont supporter seront difficiles à absorber. Il s'agit également de maintenir la qualité de leurs actions quotidiennes en faveur des adhérents.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé la création d'un fonds financier de soutien à hauteur de 300 000 €. Les demandes d'aides des associations seront analysées et feront bien évidemment l'objet de délibérations spécifiques au Conseil municipal.

[Pour lire l'intervention complète...](#)